

Réunion de l'ECSA (European Customs Sports Association)
à Dublin les 4 et 5 octobre 2001.

Etaient présents : les représentants de B, F, L, PL, GB, I, IRL, CZ, SK, H, DK, S et FL

1. Après sa dissolution, l'ECSA a récupéré les fonds de l'ICA (*International Customs Association*) qui avait son siège à Rotterdam. Ces fonds, représentant une somme de 25.000 Florins (soit ... EUR) seront utilisés pour aider à l'organisation des activités sportives dans les pays membres de l'ECSA. Par activité organisée ou manifestation, l'assemblée générale décide d'attribuer une somme maximale de 200 EUR par participant.
2. L'ECSA veut également profiter du cinquantenaire de l'OMD pour célébrer ses dix ans d'existence. Le représentant belge expose alors les résultats des pourparlers entre Mme Marlene MOULIN, représentante du Secrétariat Général de l'OMD et l'ECSA.

Le projet d'organiser un tournoi ou un grand événement sportif parallèlement au conseil de l'OMD dans le courant de la dernière semaine de juin 2002 est abandonné. L'assemblée générale propose alors d'envoyer, à l'instar du *fonctionnaire le plus méritant*, le *"fonctionnaire sportif" le plus méritant* de chaque pays membre, assister au Conseil de l'OMD. Ces quinze personnes seraient alors conviées à participer le vendredi 28 juin 2002 à la réception organisée par le SG de l'OMD. Au cours de cette même réception, un certificat et une médaille leur seraient remis en présence du DG de l'OMD. Pour se faire, le président de l'ECSA adressera un courrier officiel aux Directeurs généraux des quinze administrations, avec copie aux délégués.

Pour l'organisation, logement des 15 lauréats -accompagnés au non par une personne de leur délégation nationale- une réunion devra se tenir dans les plus brefs délais à Bruxelles. Devront nécessairement assister à cette réunion, M. Brunt (délégué français), M. Muylaen (délégué belge) et Mme Moulin (représentante de l'OMD).

3. Amélioration du site WEB
L'ECSA émet le désir de créer un nouveau site avec la présente adresse : www.esca.org en remplacement du site www.paponet.it/ecsa. La Pologne a d'ailleurs acquis le domaine ecsa.org et la Finlande se propose de construire le site web en tant que tel. L'Italie marque son accord pour le transfert du contenu du présent site vers le site à venir.
4. Situation financière - Augmentation des droits d'inscription.
L'AG décide que la souscription annuelle s'élèvera à 50 EUR.
5. Les nouveaux membres - GR, SP, D et A
Une dernière tentative sera entreprise auprès de la Grèce, de l'Espagne de l'Allemagne et de l'Autriche, membre de l'Union Européenne, à rejoindre l'ECSA. A cette fin, un "dernier" courrier officiel sera adressé aux directeurs généraux de ces quatre pays.
6. Organisation d'un Comité restreint.
La Belgique examine la possibilité d'instaurer un comité restreint en marge du Conseil général de l'ECSA.